



Contributions des familles

Les contributions des familles se montent à 374 € pour toute l'année. Cette somme permet la mise en œuvre de nos projets immobiliers, d'assurer un entretien régulier de nos bâtiments et de veiller au bon fonctionnement de l'ensemble de l'école. En dehors de ces frais, l'école ne demande pas d'argent supplémentaire pour les activités, les bricolages, la piscine...

Vous pouvez effectuer vos règlements :

- Par prélèvement automatique de **11 mensualités** (de septembre à juillet) de 34 € par enfant
- Par chèque bancaire ou espèces à réception de la facture mensuelle ou bien régler en totalité l'année

A partir du 3^{ème} enfant scolarisé, la participation des familles s'élève à 23 € par mois

Par souci de simplification, nous privilégions le règlement par prélèvement automatique mensuel.

Si vous optez pour cette option, merci de remplir le mandat joint en n'oubliant pas d'y joindre un Relevé d'Identité Bancaire.

Si toutefois ce mode de règlement ne vous convenait pas ou pour toute question, merci de prendre contact avec Mr RAGOT, directeur de l'école afin de discuter des éventuelles possibilités de paiement.